



Commune de
Val-de-Ruz

AUGMENTATION DE LA DOTATION EN PERSONNEL DE 1.0 EPT POUR L'UNITÉ ADMINISTRATIVE DES EAUX

Rapport au Conseil général

Version : 1.0 – TH 399044

Auteur : Conseil communal

Date : 05.06.2019



Table des matières

1.	Résumé.....	3
2.	Bref rappel des faits	4
3.	Situation actuelle	4
3.1.	Fonctionnement de la STEP	4
3.2.	Calendrier.....	5
4.	Conséquences financières.....	5
5.	Vote à la majorité simple du Conseil général	6
6.	Conclusion.....	6
7.	Projet d'arrêté.....	7

Liste des abréviations principales

Abréviation	Signification	Abréviation	Signification
<i>EPT</i>	<i>Equivalent plein temps</i>	<i>STEP</i>	<i>Station d'épuration</i>
<i>EU/EM</i>	<i>Eaux usées/eaux mixtes</i>	<i>PGEE</i>	<i>Plan général d'évacuation des eaux</i>



Augmentation de la dotation en personnel de 1.0 EPT pour l'unité administrative des eaux

Rapport au Conseil général

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Résumé

Dans le rapport concernant le PGEE Seyon Amont, que le Conseil communal vous a présenté le 5 novembre 2018, le besoin d'augmenter le personnel de l'unité administrative des eaux, pour son secteur assainissement, y ressort clairement. Cet état de fait a également été relevé dans le rapport de la Commission de gestion et des finances et par les rapporteurs des groupes politiques.

En effet, le territoire de la Commune est extrêmement vaste et comporte quelques 250 kilomètres de conduites pour l'évacuation des eaux usées et une énorme quantité de conduites de drainage, posées à la suite des multiples remaniements parcellaires.

Pour rappel, afin d'assurer le bon fonctionnement du système d'évacuation des eaux usées, les tâches suivantes incombent à la Commune :

- limitation des débits d'eaux claires pour les nouveaux développements et densifications, à imposer au moment des procédures de demandes de permis de construire ;
- mesures de contrôle du réseau ;
- contrôle des biens-fonds ;
- tenue à jour du cadastre ;
- curage du collecteur de transport (EU/EM) ;
- curage des collecteurs communaux des réseaux primaires et secondaires autres que le collecteur de transport ;
- inspection par caméra des collecteurs du réseau communal ;
- monitoring du réseau et contrôle qualité.

Techniquement, le périmètre comporte le réseau public de canalisations (du secteur Seyon Amont) ainsi que tous les ouvrages spéciaux y relatifs. Les tableaux ci-dessous donnent une idée de l'ampleur de l'infrastructure concernée :

	Public [m.]	dont primaire:	Ouvrage	Nombre
Réseau EU	54'726	2'146 [m]	Déversoir d'orage (DO)	20
Réseau EC	68'086	9'059 [m]	Répartiteurs de débit	4
Réseau EM	53'926	32'891 [m]	Bassins de décantation des eaux mixtes (BD)	8
Réseau EMD	1'718	11'343 [m]	Bassins de rétention des EC/EMD (BR)	8
Total	178'456	55'439 [m]	Stations de pompage	5
			Total	45



Augmentation de la dotation en personnel de 1.0 EPT pour l'unité administrative des eaux

Rapport au Conseil général

Le « réseau primaire » (environ un tiers) est constitué des axes principaux et comprend tous les ouvrages ayant une influence sur la régulation des débits (informations tirées du rapport du PGEE Seyon Amont du 5 novembre 2018).

2. Bref rappel des faits

Notre Commune a repris le rôle auparavant attribué à MultiRuz au moment de la fusion des communes en 2013.

A la suite du développement constant et de la complexité de notre réseau, démontrés lors de l'étude du PGEE, l'unité administrative des eaux se voit contrainte de demander la création d'un nouveau poste. Ce dernier permettra d'effectuer un suivi du réseau de qualité et de pouvoir procéder aux investissements nécessaires quant au maintien de la valeur de notre réseau d'assainissement et de drainage.

Pour rappel, l'unité administrative des eaux, secteur assainissement, compte actuellement trois personnes pour la gestion du bon fonctionnement de la STEP des Quarres à Engollon (ci-après appelée STEP), l'entier du réseau extérieur ainsi que les nombreux ruisseaux. Un exploitant réseau assainissement, partagé avec l'unité administrative des travaux publics, apporte une aide non négligeable mais qui reste limitée, notamment concernant les suivis de chantiers et le réseau externe à la STEP.

3. Situation actuelle

L'équipe dévolue à l'assainissement est composée actuellement des personnes suivantes :

Fonction	Nombre de personnes	Nombre d'EPT
Responsable de la STEP	1	1.0
Employés	2	2.0
Exploitant réseau assainissement	1	1.0
Administration	2	1.15

3.1. Fonctionnement de la STEP

Ces dernières années, le responsable de la STEP a dû accomplir énormément d'heures de permanence et d'heures supplémentaires (CHF 11'000 environ en 2018) afin de permettre un traitement efficace de nos eaux ainsi que le bon fonctionnement de la STEP. Il a permis, avec son équipe, de concrétiser les investissements votés par votre Autorité, de manière efficiente et économique, en réalisant de nombreux travaux à l'interne et en apportant son soutien aux ingénieurs présents pour la mise en fonction des systèmes de contrôles (automation-biologie).

Néanmoins et malgré l'engagement incontestable des employés communaux, il devient impossible d'effectuer toutes les tâches dans des délais raisonnables et de garantir le respect des normes environnementales.



Augmentation de la dotation en personnel de 1.0 EPT pour l'unité administrative des eaux

Rapport au Conseil général

Le 25 mars dernier, un crédit d'étude pour les micropolluants a été accepté par votre Conseil, ce qui va encore accroître la charge de travail des employés de l'assainissement. Il ne faut pas oublier qu'une station d'épuration nécessite une surveillance 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, ce qui demande une organisation annuelle d'un service de piquet qui doit être apte à intervenir dans un délai de 30 minutes.

Il a clairement été démontré que le personnel de la STEP ne bénéficie pas du temps de repos nécessaire entre ses semaines de permanence et le cumul des heures, et cette situation se péjore encore lorsqu'il y a les vacances et/ou les éventuels cas d'accident-maladie.

3.2. Calendrier

L'engagement d'une personne à plein temps est demandé pour début août 2019 afin d'épauler une équipe efficace déjà en place et de réaliser, cette année encore, un grand nombre de passages caméras. Ces opérations doivent permettre de détecter et de corriger de mauvais branchements ainsi que de planifier les investissements à venir.

D'une part, la qualité de l'eau de nos rivières pourra être améliorée et, d'autre part, les eaux claires traitées inutilement seront réduites, d'où des frais de fonctionnement en moins pour le traitement des eaux à l'entrée de la STEP.

Le renforcement de l'équipe de la STEP permettra aussi de réduire les coûts en confiant moins de mandats externes.

4. Conséquences financières

Selon l'échelle des traitements communaux, le renforcement de l'unité administrative des eaux, secteur assainissement, par une augmentation en dotation de 1.0 EPT aura les incidences financières suivantes sur le prix de l'eau :

Augmentation de la dotation de 1.0 EPT	
Traitement annuel brut (classe 4/échelon 10)	75'648.95
Charges sociales	18'238.95
Traitement annuel brut y compris charges sociales	93'887.90

Le prix de l'eau actuel, sans modification, permet d'intégrer cette charge nouvelle.



Augmentation de la dotation en personnel de 1.0 EPT pour l'unité administrative des eaux

Rapport au Conseil général

5. Vote à la majorité simple du Conseil général

La présente demande de crédit représente une augmentation durable de la charge de personnel d'un montant d'au maximum CHF 94'000 par année, soumise au vote à la majorité simple du Conseil général.

6. Conclusion

L'augmentation de la dotation en personnel de 1.0 EPT est rendue nécessaire pour assurer un suivi adéquat de notre réseau d'assainissement et des nouvelles réalisations, ainsi que le respect des nouvelles normes en vigueur concernant le suivi de la qualité de nos ressources.

Le service communal de l'assainissement sera dès lors plus performant et les personnes en poste actuellement effectueront moins d'heures supplémentaires, ce qui sera bénéfique pour chacun.

La nécessité d'augmenter la dotation en personnel de 1.0 EPT, qui découle de besoins avérés pour le bon fonctionnement du service et qui permettra d'assurer les missions de préservation environnementale, est clairement établie.

Pour ces raisons et toutes celles qui sont énumérées plus en avant dans le rapport, le Conseil communal remercie le Conseil général de bien vouloir adopter le présent rapport ainsi que le projet d'arrêté qui l'accompagne.

Veillez croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.

Val-de-Ruz, le 5 juin 2019

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
La présidente Le chancelier
A. C. Pellissier P. Godat



7. Projet d'arrêté



Commune de
Val-de-Ruz

Arrêté du Conseil général

relatif à l'augmentation de la dotation en personnel de 1.0 EPT pour l'unité administrative des eaux

Le Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz,
vu le rapport du Conseil communal du 5 juin 2019 ;
vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;
vu le règlement général, du 14 décembre 2015 ;
sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Augmentation
de poste

Article premier :

Le Conseil communal est autorisé à augmenter la dotation en personnel de 1.0 EPT pour l'unité administrative des eaux.

Entrée en
fonction

Art. 2 :

L'entrée en fonction est prévue pour le 1^{er} août 2019.

Exécution

Art. 3 :

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Ruz, le 24 juin 2019

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président Le secrétaire